# L'ABEILLE

...E DE LA

NOUVELLE ORLEANS

...nal Quotidien

...EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

| | |
|---|---|
| Un An | $3 00 |
| Six Mois | 1 50 |
| Quatre Mois | 1 00 |

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de journaux.

# L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

323 - CHARTRES - 323

# L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

...Bons et Bienvillé


VENTES A L'ENCAN.

## Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

## Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

## 132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, flet borné par la rue St Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un decret en partage dans le procès d'Elen A. Gilmore et als vs Thomas N Gilmore et als. No 73 558 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le procédera à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites aux termes et conditions ci dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, St Charles Canal et Commune, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire public, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant quarante neuf pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et cent lignes sur la ligne du lot No sept et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans la ligne, lequel fait face sur une allée trente pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et trente pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dudit lot No sept et aux lots Nos un et six inférieurement

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'Ilet borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Grand, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Briagier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé au étude de H. B. Cénas, ancien notaire en notre ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord sur l'avenue Howard, ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin en briques, à deux étages et résidence connue comme 1033 rue du Camp, occupée par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, lad te propriété formant le côté supérieur d'un magasin et résidence double.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp Delord ou l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par H. Simon comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre en nature avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Camp, Delord ou avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot A sur un devis dressé par Edgar Pilié voyer, daté le 2 février 1905, et contigu aux lots C et B, troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrits.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1025 rue du Camp, occupé par F. Nahr, ébéniste, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle au dit taux du loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au-dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être observée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

## Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jarlaux.

No 74 880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, specialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert T. Upton, notaire, un dépôt 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec:

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles J. Dénéchaud avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

VENTES A L'ENCAN.

## Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSER VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,038. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 602 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No 9 les dits lots mesurant, savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi: mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi: les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 708 rue Lizardi

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0|0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garantie usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0|0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legler notaire public, aux frais des acquéreurs

E. J. Meral, Walter L. Gleason avocats 15 jan—15 22 29- fév 5 12 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

L. Block vs A. B. Dubois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,799—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18ème jour de février 1905, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un moteur au naphta à café 1 lot de cannettes à thé de fantaisie 1 lot de lampes de fantaisie, 1 lot de fournaises, 1 lot de vitreries, 1 connecting rods, etc., etc., saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Conditions — Comptant WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Sidney F. Gautier avocat pour le plaignant.

7 fév—7 12 18

## Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars City, à l'encoignure des rues Howard et Upperline,

Ilet des rues Valence et Freret.

—Et—

Joli Cottage Simple contigu.

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No 581, borné par les rues Upperline, Howard, (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Dussy, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1900. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal, al 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, orné de la banquette contenant galeries sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et il contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Dussy ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même Ilet et district et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme lot No 4 sur le susmentionné devis de L. Dussy, ingénieur civil et voyer; ledit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne du fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que celles désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hasam, assistant ingénieur de la ville daté le 25 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig, notaire en cette ville, daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec les titres et devis, et la succession vendant n'offre pas ou ne prétend pas délivrer autres titres.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0|0) pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurités, cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurances devant être transférées au porteur des billets, et les acquéreurs devant payer et assumer en sus et au plus du montant de leurs enchères respectives, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Bus. Renon, notaire, aux frais des acquéreurs. Aussi, le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières, nous offrirons à un lot de meubles de maison, situés au No 4717 rue Howard et 2319 rue Cadiz

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

## Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MERCREDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet No 174, borné par les rues Paydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francois), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Somat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

## Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir.

Faisant face aux rues Flor de et Maurepas, entre les rues Crête et Swamp et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crête.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, un absent

No 74,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 11 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al. vs Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage savoir—

(1) Ensemble lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Florida, Maurepas, Crête et Swamp, subdivisés en cites de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pillié le 17 de février 1904, désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 90 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crête de 164 pied 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisses d'écurie, etc., et portant le numéro municipal 1603 rue Crête.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de front sur deux rues Florida et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leur proximité aux Fair Grounds, station des chars Orléans (Orleans Barn) et à un ilet d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0|0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

5 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Fisepoller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Fisepoller, mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet. JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905 invre et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874, et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Laborde, le 29 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perroux, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909 1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque, etc.; portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robt Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,812—Division D—Attendu que Emma Marie Carter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Celia Sheridan, veuve de Robt Carter, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. B. Heever, avocat. 1 fév—1 5 10

Succession de Barbara Streile, (née Hess et Hess).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 74,285 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Streile, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.

Ed. P. Foley, avocat. 1 fév—1 5 10

Succession de Mme Rachel M. Gayle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 72 486 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Woods, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne, avocat.

1 fév—1 5 10

Succession de Justin Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,339—Division C—Attendu que Mme Louise Vidon, veuve de Justin Dutrey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Dutrey décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Meral avocat.

3 fév—3 7 12

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

## J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm C. Lowe, en banqueroute, No 592, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 9 dans l'Ilet 5 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépences, chambre pour malle.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Sighor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Jos G. Kittredge, Esq., Avocat. J. L. ONORATO, Encanteur.

5 fév—5 12 19 26 —mars 5 9 Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1597-99 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N Hemparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Hemparts

A L'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété foncière ci-après décrite.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantage ...

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Rampart), St Antoine, Bourgogne (autrefois Crapé) et Kerlerec, ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Rampart) sur soixante pieds de profondeur et façade de la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Rampart), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Crapé) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans en mon'ante égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance et une stipulation pour dix pour cent (10 0|0) honoraires d'avocat en cas d'défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 autant bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat. J. L. ONORATO Encanteur.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 26 28 Bureau 903 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31 33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74 241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après...

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'Ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton) d'après le plan No 28 dans les registres de G. E. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit savoir Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de front sur Rousseau sur 119 10 de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payée par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du dit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

F. A. Dreyfous, avocat. F. D. Charbonnet, notaire. 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la successeur de Laure Lange Dossier No 74 569 je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, savoir:

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Philippe Dumaine, St Claude et Romparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts par la propriété d'Alexandre Rodrigues, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas E. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Morras. Les améliorations consistent en un cottage double, contenant de chaque côté 4, en 5 chambres et connues comme les Nos 1108 10 rue St-Philippe Loué au taux de 22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

| | | |
|---|---|---|
| 1 bague en or imitation de diamant et rubis, | 1 boite de bagues, | 1 paire de bracles d'oreilles antiques |
| 1 boite cassée, divers bijoux, | 1 épingletto en diamants | 1 paire de vieux bracelets en or, |
| 1 petite boite de divers bijoux. | 1 paire de boucles d'oreilles en rubis, | 1 broche. |

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et au plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edouard F. Henriques notaire aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne

MM Henriques & Duchamp, avocats 18 janv — 13 